



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 août 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 14 août 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans sa résolution [2692 \(2023\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui soumettre un rapport écrit, en consultation avec Haïti, dans les 30 jours, décrivant toute la gamme des possibilités d'appui que pourrait fournir l'Organisation pour améliorer l'état de la sécurité, notamment mais non exclusivement l'appui à la lutte contre le commerce et le détournement illicites d'armes et de matériel connexe, la formation supplémentaire de la Police nationale d'Haïti, l'appui à une force multinationale non onusienne, ou la possibilité d'une opération de maintien de la paix, dans le cadre d'un règlement politique en Haïti.

Comme suite à la demande du Conseil, le Secrétariat de l'ONU a consulté, avec l'aide du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), le Premier Ministre d'Haïti, des membres de son cabinet et le Directeur général de la Police nationale d'Haïti, ainsi que diverses parties prenantes, notamment des acteurs politiques, des représentants de la société civile, des femmes et des jeunes, ainsi que le secteur privé, au sujet des différentes possibilités d'appui qui s'offraient à l'Organisation, y compris celles indiquées dans la résolution [2692 \(2023\)](#), afin d'améliorer la situation de sécurité. Lors des consultations, le Gouvernement a de nouveau affirmé qu'Haïti faisait face à une violence extrême et à des atteintes aux droits humains commises par des bandes armées, qui étendaient leurs zones d'activité, contrôlaient de vastes portions de territoire et menaient des attaques coordonnées contre la population, la Police nationale, les agents des services publics et les infrastructures. Les responsables ont souligné que la police nationale n'avait pas la capacité de rétablir la sécurité sans appui international, comme l'avait indiqué le Premier ministre dans les lettres qu'il m'avait adressées le 9 octobre 2022 et le 7 juin 2023. D'autres parties prenantes haïtiennes ont relayé l'appel à la création d'une force qui soutiendrait la police nationale pour démanteler les bandes et rétablir la sécurité.

Outre les consultations avec le Gouvernement haïtien et les secteurs susmentionnés de la société haïtienne, la présente lettre s'appuie sur les concertations tenues à l'échelle du Secrétariat avec les acteurs des piliers Paix et sécurité, Droits humains, Aide humanitaire et Opérations, ainsi qu'avec le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies, par l'intermédiaire du Bureau de la Coordinatrice résidente à Port-au-Prince et de l'Équipe spéciale intégrée pour Haïti, qui relève du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, de même que sur les nombreuses contributions de tous ces acteurs. La présente lettre s'appuie également sur l'évaluation du mandat du BINUH et les consultations sur le renforcement de la sécurité que j'ai menées en 2022, ainsi que sur l'évaluation des besoins de la police que j'ai chargé le BINUH de réaliser avant



le renouvellement de son mandat en juillet 2022. Pour définir les différentes possibilités qui s'offrent à l'ONU afin de renforcer son appui à la sécurité, il a également été tenu compte d'une autre évaluation des besoins d'appui de la police que le BINUH a conduite pour préparer l'adoption de la résolution 2692 (2023).

Je me suis rendu en Haïti le 1^{er} juillet 2023 pour exprimer la solidarité de l'ONU avec le peuple haïtien. J'ai dialogué avec le Gouvernement, le Haut conseil de la transition et un large éventail de parties prenantes haïtiennes au sujet des efforts qu'ils déployaient pour élargir le consensus politique et mettre fin à la grave crise politique et institutionnelle qui perdure. Lors des nombreux échanges que j'ai eus avec eux pendant ma visite, les interlocuteurs haïtiens – y compris la plupart des partis et groupes politiques, qu'ils soient favorables au Gouvernement ou fassent partie de l'opposition, ainsi que la majorité des groupes de la société civile et des représentants du secteur privé – ont exprimé l'avis selon lequel la police nationale avait urgemment besoin d'un appui international pour lutter contre les bandes. J'ai noté avec inquiétude la lenteur des progrès du processus politique haïtien depuis la signature du Consensus national pour une transition inclusive et des élections transparentes en décembre 2022. J'ai de nouveau demandé au Gouvernement et aux autres acteurs du monde politique et de la société civile de mettre de côté leurs divergences et de prendre des mesures résolues afin de progresser sur la base d'un cadre communément accepté. Parallèlement aux progrès concrets accomplis dans la transition politique, la communauté internationale doit renforcer son engagement pour améliorer la situation de sécurité par l'intermédiaire d'une force multinationale et de l'Organisation des Nations Unies.

Point sur les conditions de sécurité

Les violences commises par les bandes se sont intensifiées depuis le début de l'année 2022, le nombre de meurtres, de blessures et d'enlèvements liés aux gangs ayant augmenté de 62 % entre le premier semestre de 2022 et la même période en 2023. La menace de ces violences plane maintenant sur toutes les communes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, s'agissant notamment de violences sexuelles, d'extorsions, de meurtres et d'enlèvements, entravant ainsi la liberté de circulation des résidents et l'accès aux biens et services essentiels. Encerclée par les bandes, la capitale est de fait coupée de son accès par la route aux parties nord, sud et est du pays. De plus, la violence ne se limite plus à Port-au-Prince et au département de l'Ouest, mais se propage à l'Artibonite et à d'autres départements. Elle est à l'origine de besoins humanitaires urgents et fait obstacle à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Les attaques des bandes se caractérisent par une violence extrême. Il a été fait état de fusillades aveugles dans des espaces publics et des résidences et de personnes brûlées vives dans des véhicules de transport en commun, ainsi que de mutilations et d'exécutions de personnes considérées comme opposées aux bandes. Les bandes utilisent les violences sexuelles et fondées sur le genre, y compris le viol et le viol collectif, qui touchent les femmes et les filles dans une mesure disproportionnée, pour effrayer, punir et contrôler des communautés entières. Les conséquences pour les enfants sont graves, comme en témoignent les attaques de bandes contre des écoles et les conditions liées à la faim, que vient aggraver encore la violence armée. Les bandes enrôlent de force des enfants et des adolescents. Elles tuent sans discernement et incendient de très nombreuses maisons lors de leurs attaques de grande ampleur, qui ont fait près de 130 000 déplacés.

La propagation de la violence des bandes a fait augmenter le nombre d'exécutions vigilantes commises par des groupes d'autodéfense et des particuliers

depuis avril 2023. Dans le cadre du mouvement connu sous le nom de « Bwa Kale », les habitants de certains quartiers, armés de machettes, de pierres, de bidons d'essence et parfois d'armes à feu, lapident, mutilent et brûlent vive toute personne considérée comme affiliée à une bande. Ces attaques violentes témoignent d'un manque de confiance de la population dans la police et le système judiciaire, ainsi que d'un mécontentement larvé face aux sévices répétés des bandes, et sont totalement contraires au droit à la vie et au droit à une procédure régulière. En décembre 2022 et en juillet 2023, certaines bandes ont annoncé des cessez-le-feu localisés, que le BINUH continue de surveiller.

Devenues plus structurées, plus coordonnées et plus autonomes dans leur action contre l'autorité de l'État, les bandes affaiblissent les institutions publiques et consolident leur contrôle sur la population. Elles prennent pour cibles des postes de police, des tribunaux, des prisons, des écoles, des hôpitaux et des installations stratégiques telles que des ports, des terminaux pétroliers et de grands axes routiers. Des bandes armées ont également défié l'État en occupant des bureaux des pouvoirs publics et en enlevant des fonctionnaires. Les chefs de bandes remettent en question la légitimité du Gouvernement sur les réseaux sociaux et, dans certains cas, empiètent sur les responsabilités de l'État en fournissant des services publics.

Les efforts faits pour maintenir les effectifs et les capacités de la police nationale sont sapés par les retards pris dans le recrutement de nouveaux cadets et par la hausse considérable du taux d'attrition, résultat des démissions et des abandons de poste (sachant que de nombreux officiers quittent le pays), ainsi que des licenciements, des départs à la retraite et des décès en service. Pendant le premier semestre de 2023, la police nationale a perdu 774 agents (dont 77 femmes), chiffre stupéfiant comparé au taux d'attrition moyen d'environ 400 agents par an enregistré précédemment. Les infrastructures policières sont dans un état désastreux, ayant subi des dégâts d'une ampleur préoccupante, dans la plupart des cas du fait d'attaques perpétrées par des bandes. Sur les 412 bâtiments dont dispose la police dans le pays, une quarantaine ne sont pas utilisables en raison du contrôle territorial exercé par les bandes, et la situation est similaire pour ce qui est des établissements pénitentiaires. En outre, on continue de recevoir des informations selon lesquelles des bandes infiltreraient la police nationale, ce qui est extrêmement préoccupant.

Facteurs d'instabilité

La crise actuelle est alimentée par l'érosion rapide de l'autorité de l'État, qui a permis à des bandes criminelles lourdement armées d'étendre leur contrôle territorial et leurs activités criminelles en s'appuyant sur des secteurs économiques illicites. Les bandes armées financent leurs activités de recrutement et se procurent des armes en perpétrant des enlèvements contre rançon, des extorsions et toute une série d'activités illégales axées sur la rente et la prédation au détriment des résidents, des entreprises et des communautés. L'impunité, la corruption et la collusion d'individus des sphères politique et économique et du secteur de la sécurité accentuent le manque de confiance entre les citoyens et l'État.

Il n'y a pas eu d'élections pour renouveler les sièges des pouvoirs exécutif et législatif depuis 2017, d'où des vacances graves dans les trois branches de l'État. Les derniers mandats de parlementaires sont arrivés à terme en janvier 2023. Le gouvernement intérimaire et le pouvoir judiciaire disposent de pouvoirs exceptionnels de facto. Deux ans se sont écoulés depuis l'assassinat du président Jovenel Moïse, qui avait plongé le pays dans un nouvel épisode de désordre constitutionnel. L'enquête sur ce crime odieux stagne toujours en Haïti, mettant en lumière le dysfonctionnement du système judiciaire et consolidant l'impunité généralisée.

La police nationale ne dispose pas des capacités voulues pour dissuader, neutraliser et désarmer les bandes lourdement armées, qui sont souvent dotées d'une puissance de feu supérieure à la sienne, s'agissant notamment d'équipement de protection, d'armes, de munitions, de véhicules et d'autres articles de matériel tactique. Les infrastructures policières et pénitentiaires n'ont pas été rénovées depuis des années et nombre d'entre elles sont dans un état de délabrement avancé. L'insuffisance des contrôles internes de la police nationale a favorisé la corruption, la collusion avec les bandes et le détournement d'armes de service et de munitions. Vu son état précaire, le système de justice pénale a des besoins d'appui équivalents à ceux de la police nationale. Les conditions carcérales restent épouvantables, le taux d'occupation des cellules étant supérieur à 300 % depuis des années, ce qui laisse en moyenne à chaque détenu 0,30 m² d'espace pour vivre, au 26 juillet 2023, sans parler du manque de fournitures de base et d'installations médicales. Plus de 50 personnes sont mortes en détention en 2023, principalement en raison de la malnutrition.

L'extrême pauvreté, l'inégalité et l'exclusion sociale ont alimenté la crise de la violence des bandes. La rareté des possibilités d'emploi décent et l'insuffisance des progrès du développement durable réduisent le coût d'opportunité des activités illicites et érodent le contrat social. Pour les bandes, le trafic et le détournement d'armes représentent une chaîne d'approvisionnement fiable. Profitant des flux illicites qui passent par des frontières poreuses et des ports mal surveillés, les bandes ont accès à des armes puissantes, des drones, des caméras et d'autres technologies qui leur permettent d'être mieux armées que la police nationale, dont le personnel est par ailleurs insuffisant et sous-payé. Les importations font rarement l'objet de contrôles douaniers, notamment dans les nombreux ports privés du pays. Les réseaux de corruption, de criminalité et de clientélisme qui sous-tendent l'économie illicite facilitent également la protection des bandes armées par les élites corrompues. Les mécanismes nationaux de lutte contre la corruption et d'établissement des responsabilités manquent de ressources et la corruption profondément enracinée dans la justice pénale fait que les condamnations sont extrêmement rares.

Possibilités d'appui pour l'Organisation des Nations Unies

Le contexte actuel en Haïti n'est pas propice au maintien de la paix. Pour renforcer la sécurité, il faut rétablir l'ordre public, et inversement, et réduire les violations des droits humains et les violences en dissuadant, en neutralisant et en désarmant les bandes lourdement armées capables d'opposer une forte résistance aux opérations antigang de la police. Il faut aussi sécuriser les installations stratégiques et les principaux axes routiers pour de nouveau permettre la liberté de circulation, et rétablir la présence de l'État de façon à assurer les services de base. L'unique moyen d'atteindre ces objectifs consiste en un emploi vigoureux de la force, conjugué à l'application d'une série de mesures non cinétiques, par une force de police multinationale spécialisée, compétente et dotée de moyens militaires qui travaillerait en coordination avec la police nationale. Il faut mener des opérations ciblées contre les bandes de manière à protéger la population vivant dans les zones (urbaines pour la plupart) qu'elles contrôlent, dans le respect des droits humains et des garanties de procédure. Je réitère mon appel aux États Membres susceptibles de fournir du personnel pour qu'ils agissent sans attendre afin de déployer une force multinationale non onusienne à l'appui de la police nationale, ainsi que mon appel au Conseil de sécurité pour qu'il exprime un avis favorable au déploiement de cette aide en Haïti.

Parallèlement au déploiement de la force multinationale non onusienne, il existe deux possibilités d'action pour l'Organisation : a) apporter un appui logistique à la force multinationale et à la police nationale ; b) renforcer le BINUH. Ces deux possibilités sont compatibles et pourraient être mises en œuvre aussi bien l'une après

l'autre que simultanément. L'ampleur des besoins en infrastructures et en ressources à satisfaire pour soutenir la police nationale suppose soit une entité de soutien spécialisée, soit un BINUH considérablement renforcé et doté d'un mandat révisé. Étant donné qu'Haïti a besoin d'un appui beaucoup plus important en matière de sécurité, il pourrait être nécessaire de recourir simultanément aux deux possibilités d'appui pour optimiser l'impact du déploiement d'une force multinationale non onusienne.

Dans les deux scénarios, le BINUH continuerait d'exécuter son mandat, sous la direction de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti et Chef du BINUH, qui assurerait la direction générale de l'ensemble de l'action menée par l'ONU en Haïti.

Les deux possibilités seraient mises en œuvre à la lumière des principes et des attentes ci-après : a) l'action internationale menée pour améliorer les conditions de sécurité devrait bénéficier du soutien du Conseil de sécurité et accorder la primauté au processus politique, fondé sur un dialogue politique inter-haïtien ; b) tout appui de l'Organisation doit venir compléter l'action de la police nationale et lui redonner les moyens d'agir ; c) il serait essentiel d'assurer une coordination étroite et de répartir les responsabilités entre l'Organisation et la Police nationale d'Haïti, chose qui pourrait nécessiter des capacités de liaison spécifiques ; d) toute décision sur l'appui international à la police nationale devrait accorder la priorité à la dignité du peuple haïtien et respecter les institutions haïtiennes et la souveraineté d'Haïti.

L'ONU fournirait son appui logistique et opérationnel dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, qui s'applique à l'échelle de l'Organisation à tout appui apporté à une force de sécurité externe.

L'action humanitaire doit être préservée en toutes circonstances. Pour éviter de la compromettre, il sera essentiel de respecter le personnel et les biens humanitaires, de faciliter leurs déplacements et de maintenir une distinction entre action humanitaire et opérations de sécurité.

La situation de sécurité représente le défi le plus redoutable, mais les racines de l'instabilité nécessitent des solutions politiques urgentes. Quel que soit le type d'appui apporté à la sécurité, il restera nécessaire de maintenir la présence du BINUH afin de pouvoir continuer d'exercer nos bons offices et de favoriser un processus politique dirigé et contrôlé par les Haïtiens en vue de la tenue d'élections crédibles, participatives, transparentes et inclusives, ainsi que de mener à bien d'autres tâches essentielles qui relèvent déjà du mandat du BINUH, à savoir notamment : a) lutter contre la violence de proximité ; b) renforcer l'État de droit et les institutions du secteur de la sécurité (police, justice et système pénitentiaire) ; c) collaborer avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres organismes compétents des Nations Unies afin d'aider les autorités haïtiennes à combattre les flux financiers illicites, ainsi que le trafic et le détournement d'armes et de matériel connexe et de renforcer la gestion et le contrôle des frontières et des ports ; d) protéger les droits humains. Il faudra poursuivre et développer ces tâches à mesure que les besoins du pays évoluent.

1. Opération d'appui logistique de l'Organisation des Nations Unies

Dans la limite de ses capacités d'appui, l'ONU pourrait concevoir deux séries de mesures d'appui logistique, dont l'une serait spécialement adaptée aux besoins de la force multinationale non onusienne et l'autre à ceux de la police nationale, et qui seraient financées au moyen des quotes-parts. Il pourrait s'agir de fournir de la nourriture, de l'eau, du carburant pour les véhicules et un soutien à la mise en place

d'infrastructures médicales et du ravitaillement sanitaire, d'évacuer des blessés et d'assurer un certain appui en matière de transports, un soutien génie (logements), des services de réparation et d'entretien pour le matériel fourni par l'Organisation et une assistance en matière d'informatique et de communications. L'appui logistique de l'ONU exclurait tout matériel létal, qui ne peut être fourni à des forces ne relevant pas de l'Organisation sans mandat spécifique du Conseil de sécurité. Il exclurait également les capacités stratégiques, telles que le transport aérien, qui nécessiteraient le soutien de partenaires bilatéraux. La série de mesures d'appui destinée à la police nationale serait distincte et, à certains égards, différente de celle destinée à la force multinationale.

Il faudra un certain temps pour que l'appui à la force multinationale non onusienne et à la police nationale puisse fonctionner à pleine capacité. Dans l'idéal, un pays pilote de la force multinationale non onusienne déploierait ses contingents de manière totalement autonome et avec ses propres dispositifs de soutien intégral. La participation active des États Membres de la région serait également essentielle pour résoudre les problèmes de chaîne d'approvisionnement et pour permettre à l'Organisation de déployer son matériel en temps voulu à l'appui de la force multinationale et de la police nationale. Pour que la force multinationale non onusienne puisse être déployée en temps voulu, il serait également essentiel que les États Membres, en particulier ceux de la région, lui fournissent des capacités de transport aérien stratégique ainsi qu'un appui logistique.

Afin de soutenir davantage la lutte antigang, il serait possible de verser une indemnité journalière de subsistance à des agents agréés de la police nationale qui participeraient à des opérations fondées sur le renseignement (par exemple pour couvrir les frais de repas et les dépenses accessoires) par l'intermédiaire d'un fonds d'affectation spéciale multipartite des Nations Unies (tel que le panier de fonds géré par le Programme des Nations Unies pour le développement pour soutenir la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti), qui serait financé par des contributions volontaires des États Membres.

Le bon déploiement de l'opération d'appui logistique de l'ONU dépendrait de deux conditions nécessaires : tous les acteurs politiques et sociaux haïtiens mènent une action résolue et continue pour faire avancer le processus politique, et une force multinationale non onusienne est déployée.

La coordination entre la police nationale et les acteurs internationaux de la sécurité serait assurée par un mécanisme réunissant le Directeur général de la police, le commandant ou la commandante de la force multinationale non onusienne, le ou la chef de l'opération d'appui logistique de l'ONU et le BINUH. De même, une structure devrait être mise en place pour assurer la coordination avec les pays fournisseurs de personnel de police.

2. Renforcement du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti

Le Conseil de sécurité pourrait autoriser le renforcement du BINUH, en élargissant le mandat de formation et de conseil que la mission remplit auprès de la police nationale pour l'aider à dissuader, à capturer et à désarmer les membres des bandes, à sécuriser les installations stratégiques et les principaux axes routiers, à garantir la liberté de circulation et à créer un environnement propice à un processus politique conduisant à des élections crédibles, inclusives et transparentes et à la restauration des institutions démocratiques.

Le Conseil de sécurité pourrait notamment charger le BINUH des tâches suivantes : a) former la police nationale aux tactiques spéciales et à l'utilisation du matériel spécialisé nécessaire pour lutter contre les bandes lourdement armées,

y compris des systèmes de renseignement ; b) conseiller la police nationale sur les stratégies de lutte antigang et le renseignement policier ; c) utiliser, gérer et surveiller efficacement du matériel, y compris des armes et des munitions.

Au vu de l'ampleur de son mandat de formation, de conseil, d'assistance et d'appui à la lutte antigang de la police nationale, il serait nécessaire de relever l'effectif maximum autorisé de policiers du BINUH et de renforcer ses capacités de soutien et de sécurité. Il faudrait détacher un nombre considérable de conseillers et de formateurs policiers et militaires ayant l'expérience de la lutte contre la violence des bandes armées et des réseaux criminels et possédant les compétences linguistiques voulues.

En même temps que l'appui international apporté aux forces de l'ordre pour démanteler les bandes armées, il faudrait également renforcer l'appui au système de justice pénale et à la lutte contre la violence de proximité, afin de gérer les départs de membres de bandes et de garantir une procédure régulière aux membres de bandes détenus, tout en améliorant les conditions de détention. En outre, comme recommandé dans la note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, il est essentiel d'adopter des approches non militaires pour faire progresser le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que d'éviter toute action qui porterait préjudice à la population ou violerait les droits humains. En conséquence, il serait crucial de renforcer les composantes du BINUH relatives à la justice, aux questions pénitentiaires, aux droits humains et à la lutte contre la violence de proximité. Le BINUH devrait amplifier son appui à l'action de long terme en faveur du développement institutionnel et de la professionnalisation de la police nationale. La mission devrait disposer d'un mandat spécifique pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité ; elle renforcerait également son action auprès des communautés des quartiers marginalisés afin de soutenir des initiatives de lutte contre la violence prises conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et de favoriser une participation inclusive aux processus politiques. Cette approche fondée sur les interactions devrait être souple pour permettre de stabiliser rapidement les quartiers sécurisés et de rétablir la prestation de services publics à la population.

Pour que l'impact soit optimal, il faudrait également assurer un financement durable et prévisible aux entités des Nations Unies présentes en Haïti. Il resterait indispensable que toutes les entités des Nations Unies qui travaillent dans les domaines pertinents de la paix et de la sécurité en Haïti mènent une action intégrée et travaillent en partenariat, y compris l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de façon à tirer parti des capacités de conseil et de bons offices du BINUH, ainsi que des activités relatives aux programmes des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, notamment pour mobiliser la population et réduire la violence.

Il serait essentiel de promouvoir des processus politiques et structures de gouvernance inclusifs pour restaurer les institutions démocratiques du pays et permettre un développement social et économique durable. La participation des femmes et des jeunes, deux groupes qui sont victimes des bandes, serait une priorité. Les bons offices du BINUH resteront essentiels afin de soutenir les initiatives haïtiennes visant à faire avancer le processus politique, à tracer la voie à suivre pour sortir de la crise institutionnelle qui perdure et à renforcer le soutien aux réformes politiques de façon à éviter que cette crise se reproduise. L'éducation civique et électorale, les formations des partis politiques et les initiatives locales de médiation visant à lutter contre la violence de proximité, à réintégrer d'anciens membres de bandes et à reconstruire les communautés déchirées par les bandes armées doivent être considérées comme autant de mesures importantes pour restaurer une

gouvernance et des institutions démocratiques au moyen d'élections crédibles et inclusives.

Pour accroître l'impact politique du BINUH, il conviendrait de renforcer le mandat de la mission dans les domaines de la bonne gouvernance et du dialogue avec la société civile et les communautés locales, notamment dans les quartiers marginalisés de Port-au-Prince qui sont les plus touchés par la violence des gangs, ainsi que dans l'ensemble du pays. Il restera essentiel que le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies coordonnent et intègrent étroitement leur action dans ces domaines en suivant des stratégies communes, afin d'optimiser leur impact conjoint et l'utilisation de leurs ressources.

Pilier central de la mission, le mandat du BINUH relatif aux droits humains devrait être renforcé encore de façon à garantir que l'appui opérationnel et logistique apporté par l'ONU à la force multinationale et à la police nationale soit systématiquement conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. En coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, le BINUH pourrait également fournir un appui technique au système judiciaire haïtien afin de mettre en place et de renforcer un groupe de travail judiciaire spécialisé dans les questions complexes, notamment les violences sexuelles, l'agrément des anciens membres de bandes inscrits aux programmes de démobilisation et de réintégration et la saisine des autorités judiciaires. Il faudrait accomplir des efforts supplémentaires pour renforcer les capacités de façon à intégrer les normes internationales relatives aux droits humains dans les systèmes de formation, d'agrément, de recrutement, de surveillance et de discipline des institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité, afin de prévenir les violations des droits humains et de renforcer la responsabilité effective.

Le BINUH pourrait apporter un soutien immédiat aux parquets et aux tribunaux pour améliorer la capacité des autorités nationales à enquêter sur les crimes graves et à poursuivre et juger les auteurs. Il s'agit notamment des violences liées aux gangs, des crimes sexuels et des crimes liés aux flux financiers illicites et aux flux illicites d'armes. Des ressources seraient nécessaires pour accroître les capacités de la police, des services pénitentiaires et des tribunaux afin de renforcer l'état de droit, les procédures juridiques, le respect des droits humains, la transparence, la responsabilité effective et la lutte contre la corruption, ainsi que de réduire l'impunité. Il importerait tout autant de développer l'appui au système d'aide juridictionnelle et de désengorger les prisons.

Il conviendrait de mettre en place un programme de réduction de la violence de proximité complet, souple, fondé sur des données et doté d'un financement adéquat au sein du BINUH, travaillant en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au programme national de désarmement, démobilisation et réintégration et de lutte contre la violence de proximité. Ce programme s'appuierait sur des informations fournies en temps réel par des mécanismes fondés sur les communautés pour surveiller, analyser, combattre et anticiper la désinformation et la mésinformation, ainsi que pour étayer l'analyse régulière des conflits afin de mesurer les risques liés aux bandes et aux communautés. Il contribuerait également à la conception d'activités concrètes et de dispositifs d'alerte rapide permettant d'intervenir afin de réduire la violence de proximité et de prévenir le ré-enrôlement d'anciens membres dans des bandes. Enfin, les programmes pourraient contribuer à renforcer les initiatives de sensibilisation et de dialogue menées auprès des communautés afin de recenser leurs besoins et d'offrir un appui à court terme à la réintégration d'anciens membres des bandes.

Il est essentiel d'accroître l'agilité du BINUH de sorte que la mission puisse au besoin étendre sa présence à des zones situées au-delà de la zone métropolitaine de

Port-au-Prince. Parallèlement, il conviendrait de développer les capacités de sécurité et de mobilité, notamment grâce à des hélicoptères de taille moyenne. L'évolution du contexte opérationnel et du degré d'insécurité devraient accroître considérablement le volume et la complexité du travail d'appui du BINUH, particulièrement dans les domaines de la logistique, des communications, de la gestion des chaînes d'approvisionnement et des ressources humaines.

Observations

Je réitère mon appel aux États Membres pour qu'ils déploient une force multinationale non onusienne, composée de forces spéciales de police et d'unités d'appui militaires fournies par un ou plusieurs pays, qui agirait bilatéralement en coopération avec le Gouvernement haïtien, avec l'avis favorable du Conseil de sécurité. Je me félicite que le Kenya envisage favorablement l'appel à la création d'une force multinationale non onusienne, laquelle serait nécessaire d'urgence pour aider la Police nationale d'Haïti à lutter contre la violence des bandes, et prend note avec satisfaction des annonces de soutien des Bahamas et de la Jamaïque. Je me félicite également de l'annonce faite par Antigua-et-Barbuda, qui envisage de participer à la force. J'invite instamment les autres États Membres, en particulier ceux des Amériques, à contribuer eux aussi à cette nouvelle dynamique.

Face à la situation de sécurité en Haïti, il est nécessaire d'adopter une série de mesures coercitives pour faire respecter la loi, y compris l'utilisation active de la force dans le cadre d'opérations de police ciblées contre les bandes lourdement armées. Les États Membres sont mieux à même de fournir un tel appui à la police nationale dans le cadre d'une assistance bilatérale. La protection de la population non associée aux bandes et le plein respect des droits humains et des garanties de procédure doivent être des priorités absolues lors des opérations de répression. Le renforcement de l'appui apporté à Haïti en matière de sécurité doit redonner à la police nationale les moyens d'agir et lui fournir les capacités, le matériel légal et non légal et les compétences spécialisées nécessaires pour lutter contre les bandes armées.

L'option consistant à créer l'opération d'appui logistique de l'ONU qui est décrite ci-dessus permettrait de mettre en place une infrastructure d'appui initiale, qui pourrait ensuite être adaptée au fil du temps. Au vu de l'évolution et de l'imprévisibilité de la situation en Haïti, il pourrait être nécessaire d'adopter des approches nouvelles et plus efficaces après avoir rétabli la sécurité grâce à l'action de répression de la police soutenue par la force multinationale.

La création d'une force multinationale non onusienne devrait faire partie d'une stratégie plus large, menée par les parties prenantes haïtiennes et soutenue par le BINUH et les partenaires internationaux. Elle devrait être entreprise parallèlement aux sanctions imposées par l'ONU et à la coopération régionale menée pour prévenir le trafic d'armes et les flux financiers illicites, ainsi qu'à l'appui spécialisé apporté aux enquêtes et aux poursuites afin de mettre fin à l'impunité.

J'appelle l'attention sur la nécessité de définir des calendriers réalistes pour la mise en place de nouvelles opérations d'appui à la sécurité et pour le développement du BINUH et de son personnel. Je prie instamment les États Membres d'agir pour assurer un soutien logistique bilatéral, de sorte que l'appui international puisse être amplifié dans les meilleurs délais.

Il ne saurait exister de sécurité durable sans un large consensus politique sur la restauration des institutions démocratiques. J'appelle toutes les parties prenantes haïtiennes à s'employer à accélérer le dialogue politique pour convenir d'urgence d'une feuille de route pérenne, assortie de délais et communément acceptée par tous

pour l'organisation d'élections crédibles, participatives, inclusives et transparentes. Sans réforme véritable de son système politique, Haïti continuera de traverser les cycles de crises et d'instabilité qui résultent de l'insuffisance de la représentation politique et de la privation du droit de vote, ainsi que de la polarisation de l'environnement politique et de la fragilité et de la politisation des institutions étatiques.

Dans l'immédiat, la stabilisation des conditions de sécurité passe par un appui international solide, non seulement à la police nationale pour rétablir la sécurité, mais aussi aux services pénitentiaires, à la justice, aux contrôles douaniers, à la gestion des frontières et aux forces de sécurité. Cet appui doit s'accompagner d'une volonté politique tout aussi solide et d'un engagement en faveur d'un financement adéquat, prévisible et durable, de sorte que les acquis institutionnels puissent être préservés durablement. Il sera essentiel d'amplifier les interventions contre la violence de proximité et de proposer des alternatives à la violence, tout particulièrement aux jeunes qui risquent d'être recrutés par des bandes.

Il faudra assurer un appui bilatéral solide pour mener à bien un plan de grande ampleur visant à rénover les postes de police et à répondre aux besoins des établissements pénitentiaires. Il faudra également assurer une aide internationale forte et durable pour remédier à la forte baisse des capacités opérationnelles de la police nationale. Il faudra en outre fournir un appui pour remédier à l'absence d'une stratégie nationale efficace en matière de sécurité publique, au recours insuffisant aux procédures d'agrément et à l'absence d'une unité antigang spécialisée et robuste dont les membres auraient été agréés, autant de lacunes qui entravent gravement la capacité de la police nationale à lutter contre la violence des bandes.

À moyen terme, le secteur de la sécurité devra faire l'objet d'une réforme approfondie qui permettra d'accroître l'efficacité et l'impact des institutions de sécurité et des institutions publiques. Haïti doit également élaborer une stratégie globale pour lutter contre la corruption, les réseaux criminels et de clientélisme, qui favorisent les activités illicites et facilitent la protection des bandes armées par les élites corrompues. Le soutien aux mécanismes nationaux de lutte contre la corruption et d'établissement des responsabilités permettra également de traduire en justice les personnes qui appuient et financent les activités des bandes.

En élaborant une riposte à cette crise de la sécurité, la communauté internationale ne doit pas négliger les problèmes sous-jacents qui entravent le développement durable, notamment les lacunes de la gouvernance et les problèmes économiques et sociaux qui ont favorisé l'essor du phénomène des bandes. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2023-2027), qui a récemment été signé par le Gouvernement et l'ONU, définit les priorités stratégiques et une voie à suivre pour accélérer un développement durable qui ne laisse personne de côté. J'encourage les institutions financières internationales à étudier plus avant les meilleurs moyens de réduire les inégalités structurelles et l'exclusion socioéconomique qui limitent les perspectives des jeunes à Port-au-Prince et dans l'ensemble du pays. En raison de la grave crise humanitaire actuelle, nous devons également dégager les ressources nécessaires pour atténuer les souffrances humanitaires en répondant aux besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire, de santé et de protection. Il est impératif que les partenaires humanitaires et les partenaires de développement travaillent ensemble pour parvenir à des solutions globales et cohérentes aux problèmes complexes que rencontre Haïti.

Conformément à ma position sur le multilatéralisme en réseau, que j'ai exposée au Conseil de sécurité ces derniers mois, je continuerai de veiller à ce que les acteurs des Nations Unies qui s'occupent de développement travaillent en tandem avec les

activités opérationnelles et le mandat du BINUH, ainsi qu'en étroite coordination avec les institutions financières internationales.

(Signé) António **Guterres**
